



2018

Inventaire de la Biodiversité Communale dans le cadre de la révision du PLU

Saint-Rémy-sur-Avre



Eure-et-Loir Nature
Maison de la Nature
Rue de Chavannes
28630 Morancez
Tél : 02.37.30.96.96
E-mail : asso@eln28.org
www.eln28.org

RAPPORT FINAL 2018

Inventaire de la Biodiversité dans le cadre de la révision du PLU Saint-Rémy-sur-Avre

Rédaction : Amélie ROUX

Inventaires : Fiona BERGER, Laurie GIRARD, Éric GUERET, Alicia PARISY, Julie
PAVIE, Margaux ROUDOT et Amélie ROUX

Photos (sauf mention contraire) : Fiona BERGER, Laurie GIRARD, Alicia PARISY, Julie
PAVIE et Margaux ROUDOT

Sommaire

Contexte	5
Démarche globale	6
Méthodologie d'inventaires	6
Résultats	7
La flore.....	7
Les oiseaux	9
Les papillons	11
Les odonates.....	11
Les reptiles.....	12
Les amphibiens.....	12
Les mammifères	13
Les autres insectes et arachnides.....	13
Carte de localisation des espèces floristiques patrimoniales	14
Les zones à enjeux de biodiversité	15
Le site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » n°FR240052	15
La ZNIEFF de type I « Pelouses de Pondichéry », identifiant : 240030524	15
La ZNIEFF de type II « La Vallée de l'Avre », identifiant 230031129	15
Les zones à enjeux de biodiversité identifiées par ELN en 2018.....	15
Carte de localisation des zones à enjeux de biodiversité.....	17
Carte de la trame des milieux forestiers	18
Carte de la trame des milieux humides et aquatiques.....	19
Carte de la trame des milieux ouverts	20
La Trame verte et bleue	21
Fiches actions	22
La gestion des chemins ruraux	22
La gestion des berges des cours d'eau	23
La gestion des boisements favorable pour la biodiversité.....	25
La gestion des prairies.....	27
La gestion de la friche.....	29
La gestion de la Renouée du Japon	30
La gestion de l'Ailante glanduleux.....	32
Conclusion	34

Bibliographie.....	35
Annexes	36
Liste des plantes recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018	36
Liste des oiseaux recensés par Eure-et-Loir Nature entre avril et juin 2018	44
Liste des papillons recensés par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018	47

Contexte

Afin de permettre aux communes de mener au mieux leur politique environnementale, un état des lieux de leur patrimoine naturel est nécessaire. Dans ce contexte, l'inventaire de biodiversité communale (IBC) a pour objectif de porter à la connaissance des élus le patrimoine de leur commune afin de le préserver dans le cadre des projets d'aménagement ou de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le second objectif est de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques et les connexions qui existent ou manquent entre les différents milieux naturels présents sur la commune. De cette manière, la réalisation d'un IBC participe également à l'élaboration de la trame verte et bleue. Des aménagements en faveur de la biodiversité et de la restauration des corridors écologiques pourront être engagés. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité biologique sur la commune.

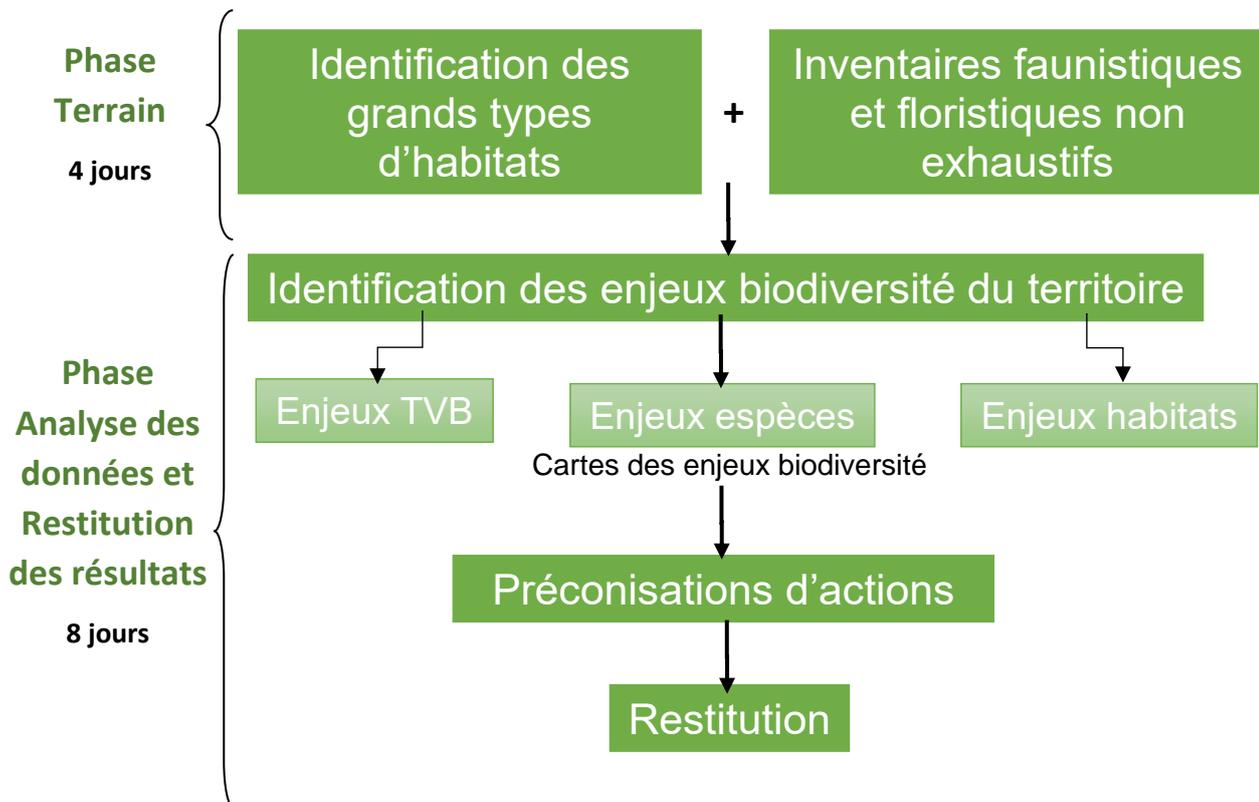
L'agglomération de Dreux a demandé à Eure-et-Loir Nature de mener un IBC réduit (12 jours contre 45 jours pour un IBC classique) sur la commune de Saint-Rémy-sur-Avre, en cours de révision de son PLU, afin d'apporter des éléments supplémentaires au PLU concernant le patrimoine naturel de la commune et des préconisations en faveur de la biodiversité.

Saint-Rémy-sur-Avre est une commune localisée à l'Ouest de Dreux. Elle compte un peu plus de 3950 habitants (INSEE 2015). Sa superficie est d'environ 1300 hectares. Le territoire est marqué par la vallée de l'Avre traversant, d'Ouest en Est, le territoire communal. Au sud, s'écoule un affluent de l'Avre, La Peluche, rejoignant la rivière dans le centre bourg. Au nord, le long de la ligne de chemin de fer se trouve un coteau calcaire en cours de fermeture. Plusieurs boisements sont présents sur le territoire communal.

Le présent document constitue la synthèse des résultats de l'IBC mené dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Saint-Rémy-sur-Avre, entre mai et août 2018.

Méthodologie

Démarche globale



Méthodologie d'inventaires

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles, permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement qualitatifs et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune.

Les inventaires se sont concentrés sur les zones « naturelles » de la commune hors les ZNIEFF et site Natura 2000 pour lesquels il existe déjà de nombreuses données faunistiques et floristiques.

En raison du temps imparti pour le terrain, deux groupes taxonomiques ont principalement été étudiés : les plantes (la flore) et les oiseaux (l'avifaune). Néanmoins, toutes observations opportunistes d'espèces d'autres groupes taxonomiques ont été notées, notamment les observations de papillons (rhopalocères et hétérocères), libellules (odonates), amphibiens, reptiles, mammifères et autres insectes.

Une première phase de travail a consisté à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires.

Résultats

La flore

De mai à août 2018, 196 espèces floristiques ont été inventoriées par Eure-et-Loir Nature dont 15 espèces patrimoniales.

Nom vernaculaire	Statut de rareté en Eure-et-Loir	Statut liste rouge régionale	Autres
Ancolie commune	AR	LC	
Bleuet	AR	LC	
Brunelle laciniée	AR	LC	Déterminante ZNIEFF
Calament des bois	R		
Céphalanthère pâle	AR	LC	Protégée régionale
Coronille bigarrée	AR	LC	
Digitale jaune	RRR	NT	Protégée régionale
Garance voyageuse	R	LC	
Gesse à larges feuilles	AR	NA	
Mauve alcée	R	LC	
Orchis bouffon	AR	LC	
Orchis singe	R	LC	Déterminante ZNIEFF
Primevère élevée	AC	LC	Déterminante ZNIEFF
Réglisse sauvage	AR	LC	
Sainfoin à feuilles de vesce	R	LC	



Digitale jaune

Rarissime en Eure-et-Loir
Quasi-menacée en région Centre-Val de Loire
Protégée en région Centre-Val de Loire



Réglisse sauvage

Assez rare en Eure-et-Loir

Trois espèces invasives avérées dans les milieux naturels ont été recensées sur le territoire communal, l'Ailante glanduleux, la Vigne vierge et la Renouée du Japon et une espèce invasive potentielle, invasive en milieux fortement perturbés l'Arbre à papillons. Ces espèces se développent au détriment des espèces autochtones, aussi des mesures de gestion adaptées doivent-elles être mises en œuvre pour limiter leur prolifération. Dans ce sens, deux fiches actions concernant la gestion de l'Ailante glanduleux et de la Renouée du Japon ont été réalisées (Cf. pages 29 et 31).

Aux 196 espèces recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018 s'ajoutent 211 espèces observées depuis le début des années 2000 par l'association Eure-et-Loir Nature ou d'autres observateurs (Sources : SIRFF et CBNBP). Parmi ces 211 espèces, 8 sont patrimoniales dont le Bugle petit-pin (*Ajuga chamaepitys*) (assez rare en Eure-et-Loir et déterminant ZNIEFF), l'Epipactis pourpre noirâtre (*Epipactis atrorubens*) (rare en Eure-et-Loir, déterminante ZNIEFF, en danger et protégée en région Centre-Val de Loire) et l'Orobanche grêle (*Orobanche gracilis*) (assez rare en Eure-et-Loir et déterminante ZNIEFF). Les observations de ces espèces patrimoniales ne sont pas localisées précisément sur le territoire communal, elles n'ont donc pas été reportées sur la carte des espèces patrimoniales (cf. page 14). Ces espèces sont à rechercher.

Le statut patrimonial des espèces floristiques a été déterminé à partir du degré de rareté en Eure-et-Loir attribué à chaque espèce dans l'atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir réalisé par le Conservatoire botanique du bassin parisien (CBNBP) (RR : très rare, R : rare et AR : assez rare), de la liste des espèces végétales déterminantes pour la création de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en région Centre et des listes nationale et régionale des espèces végétales protégées (EN : espèce en danger d'extinction, VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée et LC : espèce en préoccupation mineure).

Les oiseaux

55 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 16 espèces patrimoniales.

Le statut patrimonial des espèces d'oiseaux a été défini à partir des listes nationale et régionale des espèces d'oiseaux protégées (VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée et LC : espèce en préoccupation mineure).

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Statut liste rouge nationale	Autres
Alouette des champs	NT	NT	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Bruant jaune	NT	VU	Protégé en France
Bruant proyer	NT	LC	Protégé en France
Busard Saint-Martin	NT	LC	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Chardonneret élégant	LC	VU	Protégé en France
Faucon crécerelle	LC	VU	Protégé en France
Fauvette des jardins	LC	NT	Protégé en France
Gobe-mouche gris	LC	NT	Protégé en France
Hirondelle de fenêtre	LC	NT	Protégée en France
Linotte mélodieuse	NT	VU	Protégée en France
Martinet noir	LC	NT	Protégé en France
Perdrix grise	NT	NT	Annexe II et III Directive Oiseaux
Pic épeichette	NT	VU	Protégé en France
Pouillot siffleur	VU	NT	Protégé en France
Serin cini	LC	VU	Protégé en France
Verdier d'Europe	LC	VU	Protégé en France



Chardonneret élégant
Vulnérable en France
Quasi-menacé en région Centre-Val de Loire
Protégé en France



Linotte mélodieuse
Vulnérable en France
Quasi-menacée en région Centre-Val de Loire
Protégée en France



Pouillot siffleur
Quasi-menacé en France
Vulnérable en région Centre-Val de Loire
Protégé en France



Bruant jaune
Vulnérable en France
Quasi-menacé en région Centre-Val de Loire
Protégé en France

Les papillons

32 espèces de papillons ont été vues sur la commune entre mai et août 2018 (cf. liste d'espèces en annexe).

Ce groupe taxonomique n'a pas fait l'objet d'inventaire particulier, l'ensemble des observations sont opportunistes.



Paon-du-jour



Sylvain azuré

Les odonates

11 espèces d'odonates ont été observées. Comme pour les papillons, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé.



Sympétrum sanguin

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Agrion porte-coupe	LC
Caloptéryx éclatant	LC
Agrion élégant	LC
Agrion à larges pattes	LC
Gomphe gentil	LC
Libellule fauve	LC
Sympétrum sanguin	LC
Orthétrum réticulé	LC
Agrion de Vander Linden	LC
Caloptéryx vierge	LC
Aeschne bleue	LC

Les reptiles

Une espèce de reptile a été observée de manière opportuniste, le Lézard des murailles protégé en France métropolitaine et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe II de la convention de Berne.



Lézard des murailles

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Lézard des murailles	LC

Les amphibiens

Trois espèces d'amphibiens ont été vues : le Crapaud commun et la Salamandre tachetée, protégés à l'échelle nationale et inscrits à l'annexe III de la convention de Berne et la Grenouille agile, protégée à l'échelle nationale, inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe II de la convention de Berne.

Comme pour les odonates et les reptiles, les données récoltées sont opportunistes. Aucun protocole d'inventaire particulier n'a été mis en œuvre.



Grenouille agile

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Crapaud commun	LC
Salamandre tachetée	LC
Grenouille agile	LC

Les mammifères

5 espèces de mammifères ont été observées de façon opportuniste dont deux espèces patrimoniales : le Lapin de Garenne espèce quasi-menacée en France et l'Écureuil roux inscrit à l'annexe II de la convention de Berne et protégé en France.



Écureuil roux

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Protection
Chevreuril	LC	
Lapin de garenne	LC (NT en France)	
Écureuil roux	LC	Protégé national Annexe II de la convention de Berne
Renard roux	LC	
Ragondin	NA	

Les autres insectes et arachnides

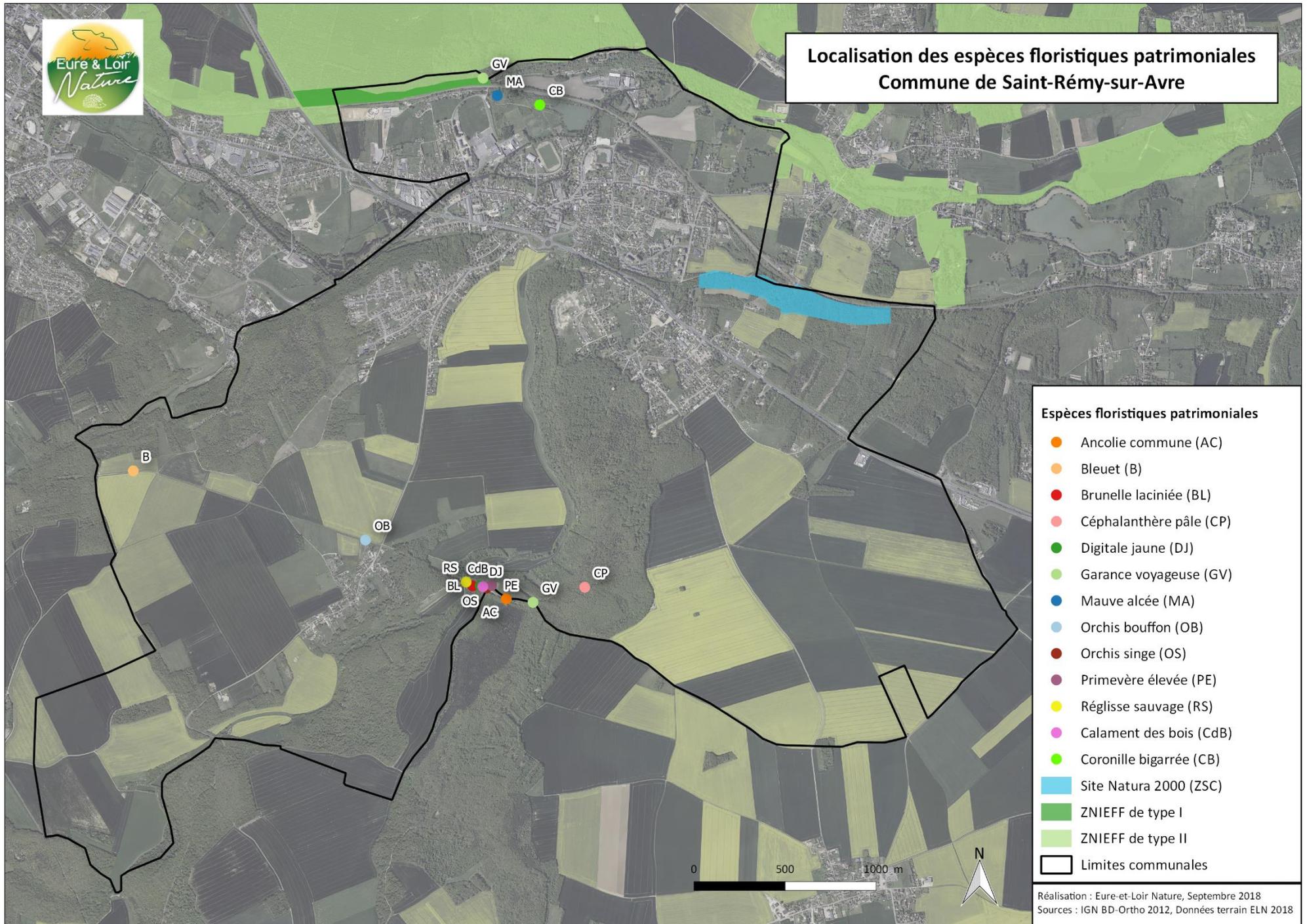
19 autres espèces d'insectes et arachnides ont été observées au sein de la commune parmi lesquelles 11 espèces d'orthoptères et 5 espèces de coléoptères.

Une espèce de coléoptère est patrimoniale, le Lucane Cerf-volant, déterminant ZNIEFF et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe III de la convention de Berne.



Lucane Cerf-volant

Carte de localisation des espèces floristiques patrimoniales



Les zones à enjeux de biodiversité

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » n°FR2400552

Ce site Natura 2000 a été proposé au titre de la Directive Habitats – Faune – Flore (DHFF). D'une superficie d'environ 680 hectares, il est constitué de 37 zones. Il comprend aussi une partie du cours de l'Eure et cinq grottes à Chiroptères.

La zone concernée sur la commune de Saint-Rémy-sur-Avre est la zone 13 pour les enjeux de conservation des boisements de « Hêtraie-Chênaie ».

La ZNIEFF de type I « Pelouses de Pondichéry », identifiant : 240030524

Cette Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) se situe au Nord-Ouest de la commune. Il s'agit d'un coteau calcaire, exposé au sud de la vallée de l'Avre, d'une superficie d'environ 5.5 hectares, abritant un complexe de pelouses calcicoles en cours de fermeture par de la fruticée évoluant vers de la Chênaie. Ce type de pelouse tend à disparaître en région Centre et plus particulièrement en vallée de l'Avre.

La ZNIEFF de type II « La Vallée de l'Avre », identifiant 230031129

Cette zone, se situant à cheval sur les régions Centre-Val de Loire et Normandie, est une portion de l'Avre qui va de Verneuil en amont à Saint-Georges-Motel en aval, au niveau de la confluence avec l'Eure. Elle est délimitée par les zones urbaines et agricoles. Seuls quelques hectares se localisent au nord de la commune. Ce secteur se caractérise par la présence d'une diversité de milieux : pelouses calcicoles, boisements, cavités, etc. offrant de multiples habitats pour une faune et une flore riches. L'agriculture est la principale menace qui pèse sur cette ZNIEFF. L'aval de la zone est déjà fortement cultivé. Les pressions urbaines sont également importantes : développement du réseau routier, extension des zones urbaines. L'abandon de certaines pratiques engendrent aussi la fermeture des pelouses calcicoles mettant en péril la préservation d'une flore rare et menacée.

Les zones à enjeux de biodiversité identifiées par ELN en 2018

Ces zones, identifiées au cours de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature, correspondent à des zones où plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées ou à des milieux pouvant accueillir une grande diversité d'espèces mais qui pour le moment ne sont pas intégrées dans un périmètre réglementaire et donc pour lesquels il n'existe aucune obligation de conservation. Pour préserver les milieux et les espèces patrimoniales qui s'y rencontrent, il apparaît nécessaire de faire en sorte que ces secteurs soient conservés et fassent l'objet d'une gestion adaptée.

Ainsi quatre secteurs ont été identifiés par Eure-et-Loir Nature comme zones à enjeux de biodiversité. Le premier secteur est une friche située entre les lieux-dits « Bois d'Hauterre » et « Le Chemin royal ». Ce site accueille plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs tels que le Tarier pâtre, le Bruant jaune et la Linotte mélodieuse et une diversité de plantes qui attire papillons et autres insectes. Cette friche joue un rôle essentiel pour la diversité biologique notamment en raison de sa localisation entre bois et cultures. C'est une zone d'alimentation et de reproduction pour les oiseaux et les insectes. Eure-et-Loir Nature recommande le maintien du classement en zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme pour éviter que cet espace ne soit transformé en grande culture, et qu'une gestion adaptée soit mise en place pour le maintenir ouvert.

Une seconde zone à enjeux de biodiversité a été identifiée au cours de l'étude. Elle correspond à une zone prairiale présente en rive droite du ruisseau « La Peluche », au lieu-dit « Vallée de Crampeau ». Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée dans cet espace. Toutefois, le cortège floristique y est diversifié favorisant l'accueil de l'entomofaune (papillons, abeilles, etc.). C'est une zone de reproduction et d'alimentation pour les insectes. Nous recommandons son maintien en zone naturelle dans le PLU afin de maintenir le caractère prairial de ce lieu.

La troisième zone à enjeux de biodiversité mise en évidence au cours de l'étude est la portion du cours d'eau « La Peluche » localisée en amont des zones d'habitation, au lieu-dit « Vallée de Crampeau ». On y rencontre une flore inféodée aux milieux humides et aquatiques : Rubanier rameux, Véronique mouron d'eau, Baldingère faux roseaux, Lycophe d'Europe, etc. ainsi qu'une faune spécifique (odonates, reptiles, etc.). Nous préconisons son maintien en zone naturelle et la mise en place d'une gestion adaptée particulièrement pour les berges (cf. fiche action La gestion des berges des cours d'eau).

La quatrième et dernière zone à enjeux de biodiversité identifiée au cours de l'étude correspond à la bande enherbée de l'emprise de l'aqueduc. Plusieurs espèces patrimoniales y ont été recensées : Digitale jaune, Orchis singe, Brunelle laciniée, Réglisse sauvage, etc. essentiellement à proximité du lieu-dit « Bois des vallées ». Cet espace constitue un corridor écologique pour la faune. La portion localisée au lieu-dit « Bois des vallées » est classée en zone naturelle dans le PLU. Nous recommandons le classement de l'ensemble de la bande enherbée de l'emprise de l'aqueduc en zone naturelle.

Carte de localisation des zones à enjeux de biodiversité



Zones à enjeux de biodiversité
Commune de Saint-Rémy-sur-Avre

-  Zones à enjeux de biodiversité hors périmètre Natura 2000 et ZNIEFF identifiées par ELN en 2018
-  Site Natura 2000 (ZSC)
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II
-  Limites communales

Réalisation : Eure-et-Loir Nature, Septembre 2018
Sources : IGN BD-Ortho 2012, Données DREAL, Données terrain ELN 2018

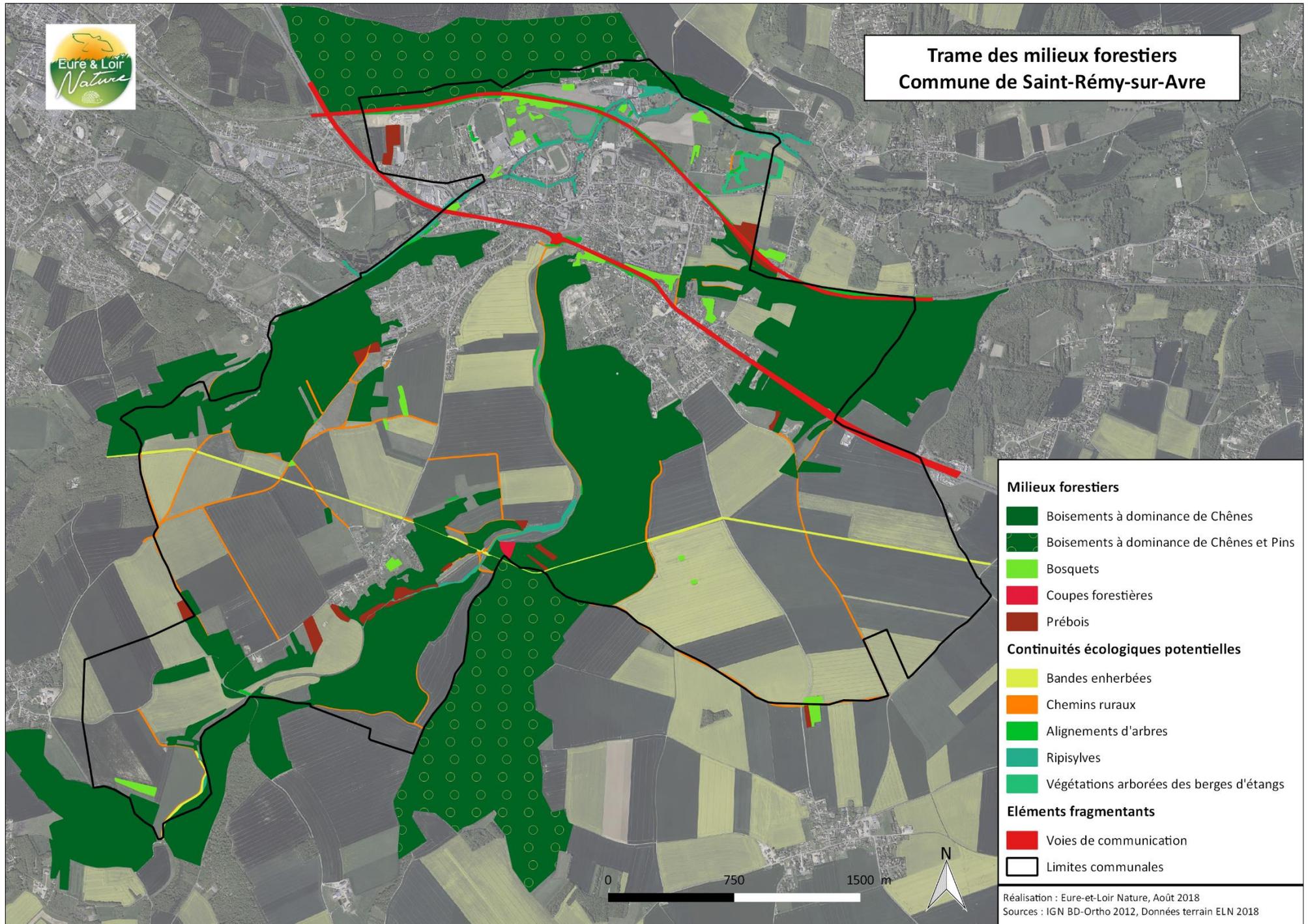
0 500 1000 m



Carte de la trame des milieux forestiers



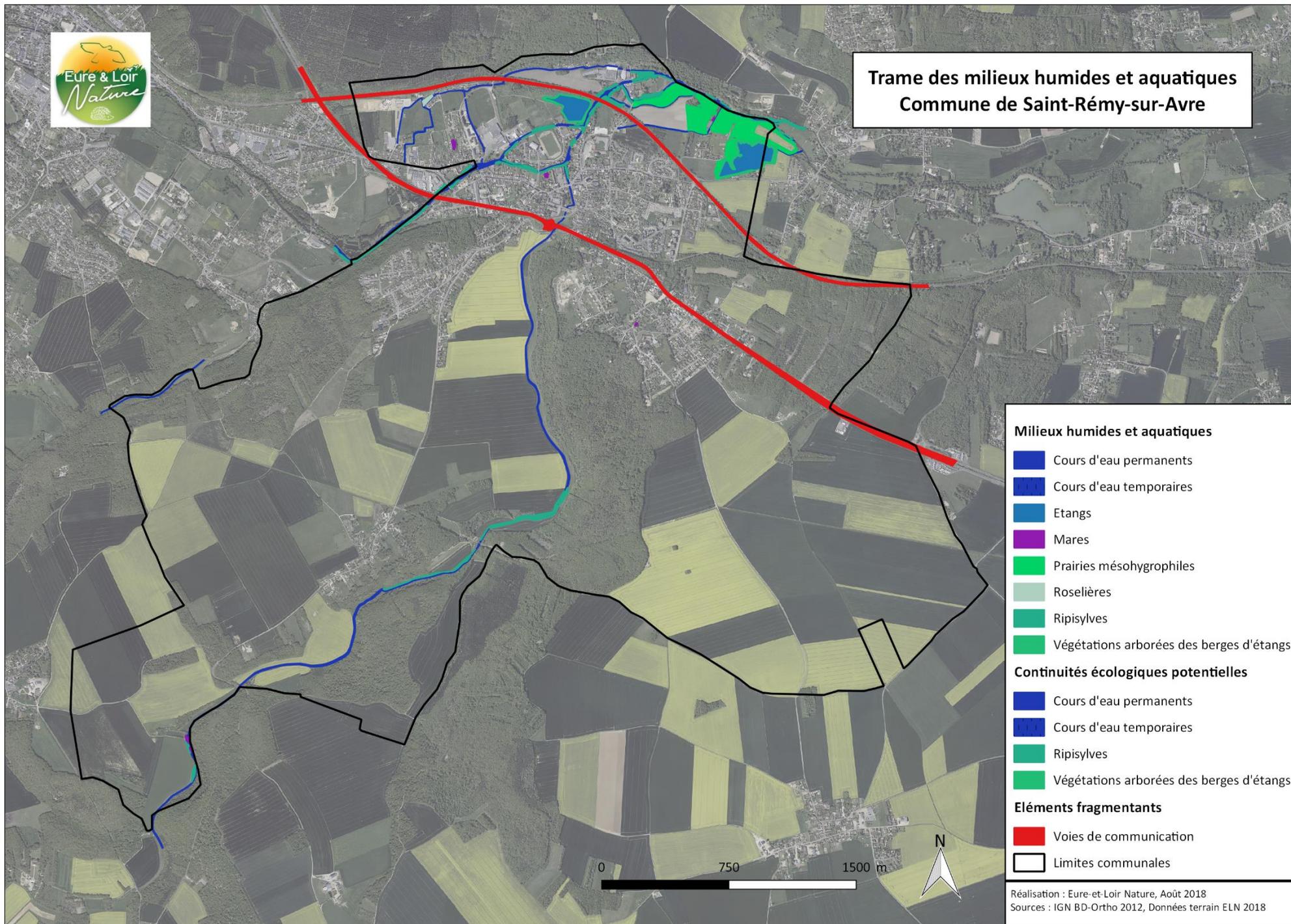
Trame des milieux forestiers Commune de Saint-Rémy-sur-Avre

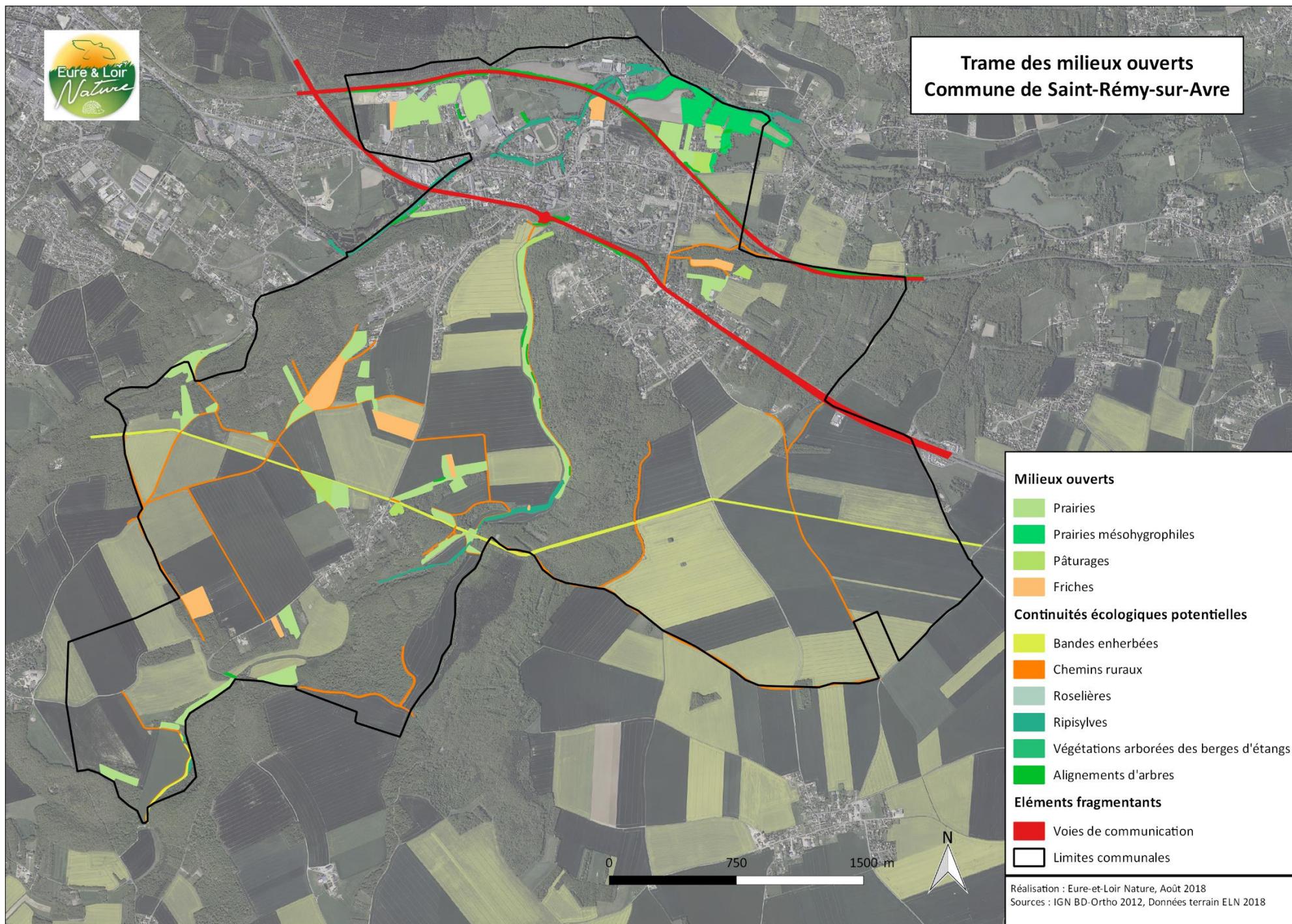


Carte de la trame des milieux humides et aquatiques



Trame des milieux humides et aquatiques Commune de Saint-Rémy-sur-Avre





La Trame verte et bleue

Les cartes représentant les trames des milieux forestiers, des milieux aquatiques et humides et des milieux ouverts ont permis de mettre en évidence le rôle de certains éléments du paysage que sont les bandes enherbées, les chemins ruraux et les ripisylves en tant que continuités écologiques potentielles. Elles ont également permis de souligner le rôle des zones prairiales et des boisements comme réservoirs de biodiversité à l'échelle communale et de continuités écologiques potentielles à des échelles plus vastes comme celles de l'agglomération ou du département. Afin que ces éléments jouent pleinement leur rôle, une gestion adéquate doit être mise en place. Les fiches actions ci-après présentent quelques préconisations de gestion concernant ces potentielles continuités écologiques et réservoirs de biodiversité locaux.

Deux éléments fragmentant ont été identifiés : la route nationale (RN12) et la voie ferrée coupant le territoire en trois parties. La RN12 par sa largeur constitue un obstacle particulièrement important pour la faune. Afin de réduire l'effet « barrière » et permettre aux animaux de traverser en toute sécurité, un passage à faune pourrait être installé au niveau du lieu-dit « Bois de Chaumont ».

Fiches actions

La gestion des chemins ruraux

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales (Art L161-1 du Code rural). Ils appartiennent au domaine privé de la commune et leur entretien n'est pas obligatoire pour les communes.

Ces chemins constituent des éléments importants dans la préservation de la biodiversité locale par,

- La présence d'une bande de roulement et de bermes servant de **refuges** à de nombreuses espèces animales et végétales ;
- Leur rôle de **continuité écologique**.

Une gestion adaptée de ces chemins doit être mise en œuvre pour maintenir les usages et favoriser la biodiversité.



Le **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)** est un outil départemental offrant des aides notamment pour des aménagements nécessaires afin de maintenir des continuités ou pour de la mise en valeur du patrimoine local.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Pour concilier l'ensemble des usages et les rôles de continuité écologique et de refuge pour la faune et la flore, un entretien en deux temps est préconisé dans le but de maintenir en permanence une zone non fauchée :

- Faucher la bande de roulement **une fois par an au mois de mars** afin de faciliter le passage des usagers. En fin de saison, elle constituera un refuge hivernal pour la faune.
- Faucher les bermes **une fois par an au mois d'octobre** lorsque la plupart des espèces animales et végétales auront achevé leur cycle de reproduction.
- Faucher à **une hauteur de 15 centimètres** environ pour préserver la petite faune.

Préférer la fauche plutôt que le broyage plus destructeur pour la faune et la flore mais aussi plus consommateur en carburant et favorisant la dispersion des espèces végétales non-désirées pour les cultures.

La gestion des berges des cours d'eau



Le cours d'eau l'Avre, son affluent La Peluche et leurs ripisylves sont des éléments constitutifs de la trame bleue. Ces milieux sont menacés par la perte de biodiversité et le développement des espèces invasives, la densification de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée pour les préserver.

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES

La végétation des berges est importante. C'est une zone refuge, de nourrissage et de reproduction pour la faune. Elle procure de l'ombre qui permet de garder une température des eaux fraîche et régule la quantité de lumière en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation. Elle évite l'érosion des berges. Elle joue le rôle de filtre par rapport aux apports sédimentaires et participe à l'élimination des pollutions diffuses.

L'entretien de la végétation des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre **novembre et mars**, hors période de végétation et de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant problème feront l'objet d'un entretien.

L'entretien consiste à :

- **Élaguer les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm**, afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification des plantes.
- **Recéper les arbres vieillissants ou malades.**
- **Abattre les arbres morts pouvant déstabiliser les berges.** Les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois évacués.

- **Débroussailler ponctuellement** pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir ou au cours d'eau et pour éviter une explosion de végétation difficile à maîtriser par la suite.

PRÉCONISATIONS POUR LA PLANTATION DES BERGES

- La plantation des berges si nécessaire (par exemple si une partie de la berge est soumise à érosion) doit se faire au **printemps**, afin de limiter les dégâts engendrés par les crues hivernales.
- Planter des **essences locales et adaptées** (aulnes, frênes, hélophytes, etc.) dont les systèmes racinaires permettent de fixer les berges et d'éviter leur érosion.
- **Favoriser la diversité des essences** pour une meilleure résistance aux maladies.
- **Alterner des zones d'ombres et de lumière** pour répondre aux exigences des différentes espèces présentes.

PRÉCONISATIONS DE GESTION DES EMBACLES ET ATERRISSEMENTS

- Les embâcles sont des accumulations de bois morts ou autres débris flottants. Ce sont des habitats privilégiés pour la faune aquatique. Seuls les embâcles perturbant la circulation de l'eau doivent être retirés.
- Les atterrissements sont des dépôts de vase, sable, graviers en bord des berges ou dans le lit. C'est une dynamique naturelle du cours d'eau. Il faut les conserver s'ils ne gênent pas l'écoulement de l'eau.

La gestion des boisements favorable pour la biodiversité

Les boisements présents sur le territoire communal ne constituent pas seulement des zones de refuge pour le gibier ou une source de matériaux, d'énergies renouvelables facilement mobilisables, ce sont aussi des réservoirs de biodiversité. C'est principalement le cas pour les bois de Chaumont, des vallées, d'Hauterre, de Paindeau et de la Buchaille. Il faut donc les préserver et les valoriser.

L'une des solutions pour y parvenir est la mise en œuvre d'une **gestion forestière durable**. Cette gestion a pour but « *d'utiliser et de gérer des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologique, économique*

et social pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystème. » (Conférence européenne intergouvernementale, Helsinki, 1993).



PRÉCONISATIONS

- **Avoir connaissance de la biodiversité existante dans son boisement.** Étudier le milieu, l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement.
- **Mélanger les essences.** Le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation au changement climatique.
- **Privilégier la présence de tous les stades de développement,** des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.
- **Conserver les vieux peuplements à très gros bois.** Ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages (= espèces qui consomment du bois) qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.
- **Favoriser la régénération naturelle.** Une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement et lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.

- **Préserver les micro-habitats.** Les bois à cavités forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage et la reproduction des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.
- **Favoriser les lisières.** Les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique.
- **Conserver les milieux qui sont associés à la forêt comme les clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités** car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

PRÉCONISATIONS LORS DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU BOISEMENT

- **Préserver la diversité des essences à travers un marquage sélectif.** Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences. Il faut donc garder certaines essences minoritaires au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective (= essence prioritaire pour la production de bois). Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier. La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les arbres et arbustes fruitiers seront conservés ;
- **L'exploitation doit se faire avec précaution.** Il faut **éviter le passage d'engins quand le sol est détrempé**. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, il faut **prévoir la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage** des bois. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il faut **respecter la période de reproduction de la faune** et proscrire toute intervention au printemps et en été ;
- **Les travaux d'entretien doivent considérer les cycles de vie des espèces.** Il faut réaliser les travaux **à partir du 15 août et avant mars** afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation car un réveil leur serait fatal.

La gestion des prairies



Les prairies présentes au sein de la commune jouent un rôle important pour la biodiversité. Sans entretien, elles se ferment progressivement, colonisées par les arbustes et les arbres pour, à terme, devenir des boisements. C'est pourquoi, afin de contenir la dynamique naturelle de la végétation, maintenir le milieu ouvert et favoriser la faune et la flore, une gestion adaptée doit être mise en place. Deux techniques très différentes peuvent être employées : la fauche et/ou le pâturage.

LA FAUCHE

- Réaliser une fauche d'entretien avec exportation des produits de fauche **tous les ans ou les deux ans** selon la dynamique de la végétation.
- Cette fauche se fera tardivement, **à l'automne** lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.
- L'opération s'effectuera **manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique à fil ou mécaniquement avec du matériel adapté.**
- Le **ramassage des résidus de fauche se fera un à deux jours après la fauche** manuellement ou de façon mécanique. Il est important de ramasser les résidus de fauche pour éviter l'enrichissement du milieu en matière organique qui conduirait à une modification du cortège floristique et à terme à une perte de diversité biologique.

LE PÂTURAGE

Le pâturage extensif est un mode de gestion des milieux ouverts qui consiste en un pâturage de plein air, avec une faible charge en animaux de préférence rustiques et nécessitant peu de soins. Ce type de pâturage réalisé dans un objectif de gestion de l'espace est un outil utilisé avec un but de préservation de milieux ou d'habitats d'espèces particulières, de conservation ou d'amélioration de la biodiversité, d'entretien du cadre de vie, etc. Les herbivores broutent et piétinent. Ils contribuent ainsi à contenir la dynamique de la végétation, à garder le milieu ouvert, à favoriser la richesse floristique et faunistique et à créer une mosaïque d'habitats.

Le pâturage est une opération délicate à mettre en œuvre car il faut trouver le juste équilibre entre une pression suffisamment forte pour atteindre les objectifs de gestion et suffisamment faible pour éviter un surpâturage. Il est donc primordial de bien choisir l'espèce, la race et le nombre de bêtes en fonction des caractéristiques de la prairie et des objectifs recherchés.

Le nombre de bêtes à placer sur un terrain de surface donnée pendant un temps donné se calcule à partir de l'Unité Gros Bétail (UGB). L'Unité Gros Bétail (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes en se basant sur leurs besoins alimentaires.

Animaux	UGB
Bovins de plus de 2 ans	1 UGB
Bovins de moins de 6 mois	0.4 UGB
Bovins de 6 mois à 2 ans	0.6 UGB
Equins de plus de 6 mois	1 UGB
Ovins	0.15 UGB
Caprins	0.15 UGB

Les valeurs de référence les plus fréquemment utilisées sont :

- Pour les terrains secs et peu humides : 0.5 UGB/ha/an
- Pour les terrains humides, sensibles au piétinement : 0.25 UGB/ha/an

La gestion de la friche



La friche présente près du lieu-dit « Bois d'Hauterre » est une des zones à enjeux de biodiversité recensées au sein de la commune. Ce lieu est une zone refuge, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux et d'insectes. Pour éviter que cet espace se transforme en boisement, une gestion doit être mise en place.

LE DÉBROUSSAILLAGE

- Réaliser un débroussaillage **tous les ans ou les deux ans** selon le développement de la végétation.
- Cette opération consiste à **couper les rejets d'arbres et d'arbustes**. Les produits de coupe seront exportés.

LA TAILLE

- Les arbustes et ronciers présents seront conservés mais leur développement sera limité par une taille annuelle ou bisannuelle.
- La taille se fera de préférence manuellement.

Ces opérations se feront tardivement, à l'**automne** lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.

La gestion de la Renouée du Japon

RECONNAÎTRE LA RENOUÉE DU JAPON

La renouée du Japon est une plante vivace à rhizomes, formant des fourrés denses pouvant atteindre 3 à 4 mètres de hauteur. Ses tiges sont creuses, cassantes et tachetées de rouge. Ses feuilles sont longues, triangulaires ou en forme de cœur. Elles portent à leur aisselle de minuscules fleurs blanches regroupées en grappes.

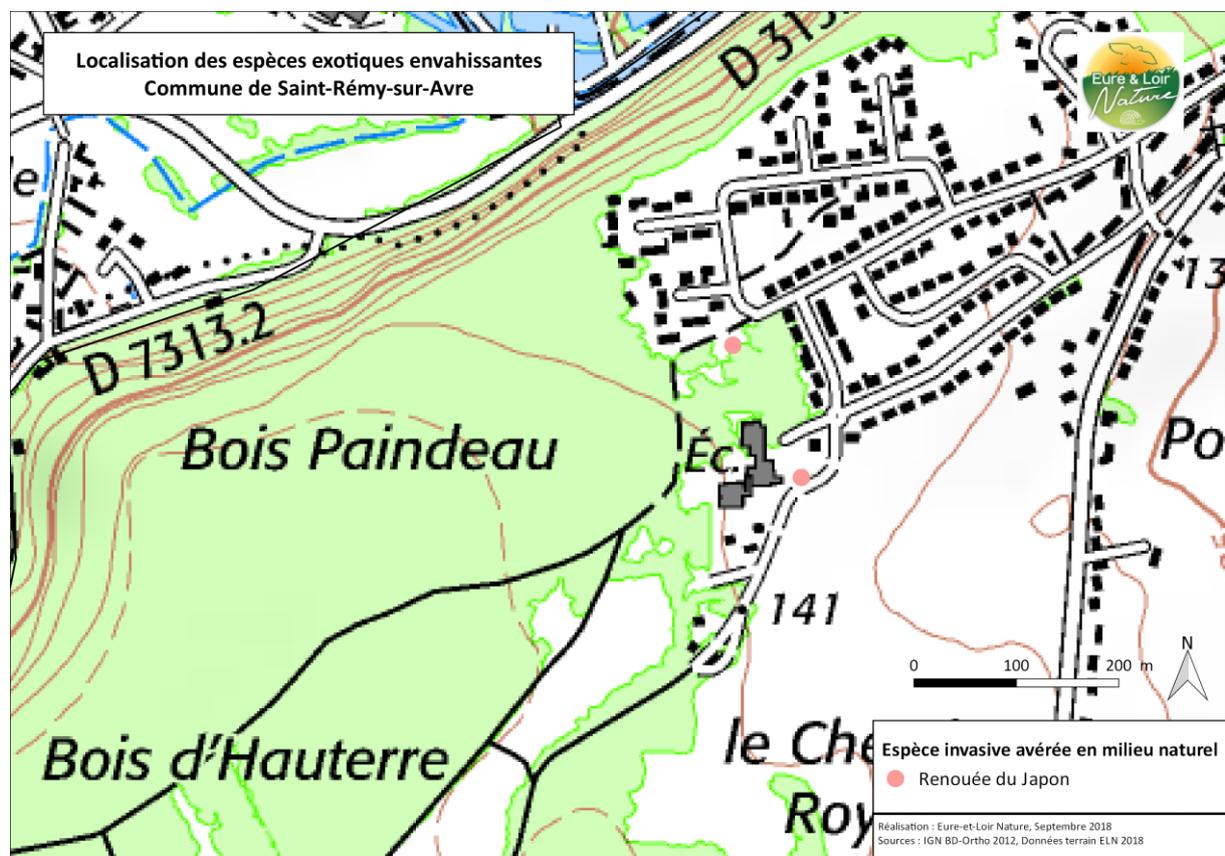
Elle se rencontre dans les milieux frais et ensoleillés, sur des terrains perturbés par l'Homme (remblais, abords des voies de communication, friches, etc.) et les zones humides (abords des mares, fossés, etc.).



SITES CONCERNÉS

Deux stations ont été repérées sur le territoire communal au lieu-dit « Bois Paindeau », à côté du centre de loisirs et à l'entrée du parc urbain. Il est possible que d'autres stations existent sur la commune.

Les stations recensées sont de taille moyenne. Il est encore possible de les gérer dans le but de les supprimer.



Attention, cette plante a la capacité de se propager très facilement. La principale menace est une propagation de l'espèce aux dépens des espèces locales qui va engendrer une perte de biodiversité. Il faut donc être très vigilant lors de toute intervention et suivre scrupuleusement les conseils préconisés ci-dessous.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Une intervention rapide sur un site colonisé restreint les moyens mis en œuvre pour contrôler l'espèce. L'élimination totale des stations de renouées est rare. L'objectif de la gestion est avant tout de stabiliser et de contrôler leur extension.

Ce qui est conseillé :

- Une fauche plusieurs fois par an (minimum 4 fois par an) de la partie aérienne de la plante sera réalisée afin de l'épuiser et de favoriser le développement de la flore indigène. La fauche s'espacera dans le temps au fur et à mesure que la plante perdra de sa vigueur. Cette technique de gestion comporte un risque en raison des probabilités de dispersion de fragments susceptibles de bouturer. Pour éviter la dissémination, les parties coupées seront séchées ou brûlées puis emmenées en déchetterie. Le séchage ou le brûlage est impératif sinon la renouée risque de se développer dans un autre endroit. Les outils utilisés devront être bien nettoyés après la fauche pour ne pas transporter des rhizomes. Un seul petit morceau de rhizome suffit pour que la renouée repousse.
- La période d'intervention a lieu dès **avril/mai au début du développement de l'espèce et elle doit être répétée régulièrement tout au long de sa période végétative**, au minimum 4 fois dans l'année pendant 2 à 7 ans.
- La plantation d'espèces ligneuses locales à croissance rapide (saule, aulne, etc.) permet d'apporter un ombrage limitant le développement de la plante.

Ce qui est déconseillé :

- L'**arrachage est peu efficace** car les rhizomes longs et profonds sont difficiles à arracher en totalité.
- La **lutte chimique est à proscrire** car les molécules de synthèse la stimulent. La traiter aux herbicides la fera encore plus proliférer !

La gestion de l'Ailante glanduleux

RECONNAÎTRE L'AILANTE GLANDULEUX

L'Ailante glanduleux est un arbre mesurant jusqu'à 25 mètres de hauteur. Ses feuilles alternes divisées en 13 à 25 folioles dégagent une odeur désagréable au froissement. Ses fleurs sont blanches/jaunâtres formant des panicules.

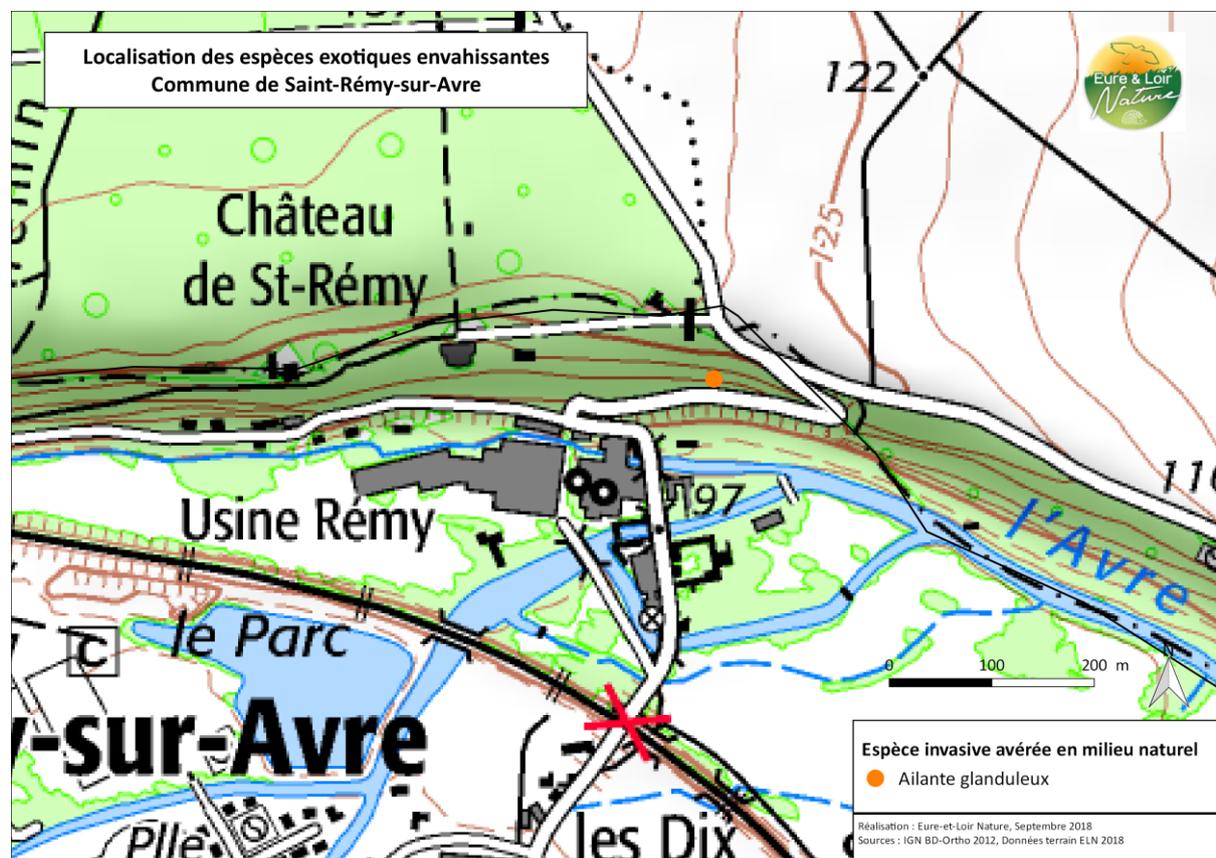
Elle se dissémine grâce à ses graines transportées par le vent et grâce à ses racines. Ces dernières secrètent une substance qui limite voire empêche le développement d'autres espèces. Il est donc fréquent de rencontrer des peuplements mono-spécifiques d'Ailante glanduleux.



Cette espèce peut coloniser une grande diversité de milieux : friches, bords de routes, talus de voies ferrées mais aussi lisières forestières et pelouses sablonneuses. Elle ne tolère pas les sols inondés mais résiste bien aux sols pollués.

SITES CONCERNÉS

Un peuplement d'Ailante glanduleux a été observé au lieu-dit « Château de St-Rémy ».



MENACES

La principale menace est le développement des stations existantes et l'apparition de nouvelles au détriment des espèces indigènes qui vont disparaître.

PRÉCONISATIONS

Ce qui est conseillé :

- **L'arrachage mécanique** permet d'obtenir des résultats rapides et satisfaisants.
- Une alternative à l'arrachage mécanique est la **coupe répétée pendant plusieurs années**, durant la floraison de juin à juillet. Cette coupe va avoir pour effet d'épuiser les plantes et les réserves de graines dans le sol.
- Une troisième opération est possible c'est l'**écorçage**. Cette opération va ralentir la vie de l'arbre qui peu à peu va se dessécher et tomber. Cette technique est à réaliser aussi bas que possible au niveau du tronc, de préférence à l'automne. Pour les zones fréquentées, cette opération n'est pas possible. Dans ce cas, une coupe des arbres suivie d'un dessouchage est nécessaire.
- Sur les secteurs gérés, une veille sera maintenue pour prévenir d'éventuelles repousses.

Ce qui est déconseillé :

- La **lutte chimique est à proscrire**. Elle n'est pas efficace sur le long terme et elle a des effets néfastes sur l'environnement et la santé.
- L'espèce peut encore s'acheter en jardinerie. Pour éviter de nouvelles dispersions, privilégier d'autres espèces ornementales de préférence indigènes.

Conclusion

La commune de Saint-Rémy-sur-Avre, par son contexte géographique, accueille une biodiversité riche. Plusieurs espèces patrimoniales y ont été recensées.

L'étude réalisée par Eure-et-Loir Nature en 2018 a permis de mettre en évidence quatre secteurs à enjeux de biodiversité :

- Une zone de friche à l'Est de la commune, entre les lieux-dit « Bois Paindeau » et « le Chemin Royal » ayant la particularité d'accueillir une diversité avifaunistique, floristique et entomologique particulièrement riche.
- Une zone prairiale se situant en rive droite du cours d'eau La Peluche au lieu-dit « Vallée de Crampeau ».
- Une portion du cours d'eau La Peluche en amont des zones d'habitation, au lieu-dit « Vallée de Crampeau »
- Et, la bande enherbée de l'emprise de l'aqueduc.

Afin d'assurer la pérennité de ces secteurs et la préservation des espèces qui s'y trouvent, Eure-et-Loir Nature recommande leur maintien ou leur classement en zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme ainsi que la mise en œuvre d'une gestion adaptée.

Par ailleurs, l'étude a permis de mettre en évidence plusieurs éléments pouvant menacer la biodiversité locale. Plusieurs espèces invasives avérées ont été recensées sur le territoire communal dont la Renouée du Japon et l'Ailante glanduleux. Ces espèces se développent au détriment des espèces indigènes, il est donc nécessaire de mettre en place des mesures pour les gérer voire les éliminer. D'autre part, deux éléments fragmentant ont été identifiés sur le territoire communal : la ligne de chemin de fer et la RN12. Des dispositifs de franchissement pourraient être installés afin de réduire l'effet barrière de ces infrastructures.

Bibliographie

- Conservatoire botanique national de Bailleul. [n.d]. *Les Renouées asiatiques*. Conservatoire botanique national de Bailleul. 4 p. <http://www.gt-ibma.eu/wp-content/uploads/2016/05/FicheFallopia.pdf>
- Conservatoire botanique national de Bailleul. [n.d]. *L'Ailante glanduleux*. Conservatoire botanique national de Bailleul. 4 p. <http://www.gt-ibma.eu/wp-content/uploads/2016/05/FicheAilanthusaltissima.pdf>
- Dupré, R. et al. 2009. *Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Edition Biotope. Collection Parthénope. Méze (France). MNHN. 488p.
- Flandin, J. et Parisot, Ch. 2016. *Guide de gestion écologique des espaces publics et privés*. Natureparif. 188 p.
- Guitte, V. Laporte, M. Seguin, E. et Zimolo, A. 2015. *Prendre en compte la préservation des mares dans la gestion forestière – Guide pratique*. SNPN – CRPF. 24 p.
- Hauteclair, P. 2010. *Les prairies pâturées. Fiche de gestion – Réseau Nature*. Natagora. 20 p.
- Lafranchis, T. 2014. *Papillons de France : guide de détermination des papillons diurnes*. Edition Broché. 351 p.
- Laporte M. 2009. *Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière*. Centre de la Propriété Forestière Île-de-France – Centre. 62p.
- Louvel, J. Gaudillat, V. Poncet, L. 2013. *EUNIS. European Nature Information System, Système d'Information européen sur la nature, Classification des habitats, Traduction française, Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN – DIREV – SPN. MEDDE. Paris. 289 p.
- Nature Centre. et Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 2014. *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*. Nature Centre éd. Orléans. 504 p.
- Parc naturel régional des Landes de Gascogne. [n.d]. *Pour une meilleure gestion des cours d'eau. Guide du Parc*. Parc naturel régional des Landes de Gascogne. 22 p.
- Roux, A. et Chéramy, E. 2016. *Inventaire de biodiversité communale – Commune d'Anet*. Eure-et-Loir Nature. 88 p.
- Serre, D. et al. 2001. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » de Maintenon à Anet et vallons affluents – Tome I*. ONCFS. Préfecture d'Eure-et-Loir. 294 p.

Annexes

Liste des plantes recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
				03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Acer campestre</i> L. s. l.	Erable champêtre s. l.	CC	ELN	
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	C	ELN	03/07/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	CC	ELN	
				03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	CC	ELN	
				03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	CC	ELN	
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Faux vernis du Japon	!	ELN	03/07/2018
				03/07/2018 01/08/2018
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & G	Alliaire officinale	CC	ELN	
<i>Allium vineale</i> L.	Ail de vignes	CC	ELN	17/07/2018
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	C	ELN	03/07/2018
<i>Anacamptis morio</i> (L.) Bateman, Pridg	Orchis bouffon	AR	ELN	02/05/2018
				03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	CC	ELN	
<i>Anchusa arvensis</i> (L.) M. Bieb.	Buglosse des champs	C	ELN	01/08/2018
<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie commune	AR	ELN	15/05/2018
<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Bernh.	Petite bardane	C	ELN	03/07/2018
				03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	CC	ELN	
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Réglisse sauvage	AR	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC	ELN	
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	CC	ELN	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P.	Brachypode des bois	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 01/08/2018
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	CC	ELN	
<i>Buddleia davidii</i> Franchet	Arbre aux papillons	AR	ELN	03/07/2018
<i>Calamintha menthifolia</i> Host	Calament des bois	R	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 01/08/2018
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune	C	ELN	
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies	CC	ELN	03/07/2018
				03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	CC	ELN	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	CC	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Castanea sativa</i> Miller	Châtaignier	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Centaurea cyanus</i> L.	Centaurée bleuet	AR	ELN	17/07/2018 01/08/2018
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire	CC	ELN	17/07/2018
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn. subsp. <i>ery</i>	Erythrée petite-centaurée	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Miller) Dr	Céphalanthère à grandes fleur	AR	ELN	15/05/2018
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>v</i>	Céraïste commun	CC	ELN	03/07/2018
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	CC	ELN	03/07/2018
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	CC	ELN	17/07/2018 01/08/2018
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. s. l.	Cirse des champs s. l.	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commune	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode	C	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC	ELN	17/07/2018 01/08/2018
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Cymbalaria muralis</i> G. Gaertner, B. Me	Cymbalaire des murs	C	ELN	03/07/2018
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link subsp. <i>scd</i>	Genêt à balai	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole	C	ELN	17/07/2018
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
<i>Dianthus armeria</i> L.	Oeillet velu	C	ELN	03/07/2018 17/07/2018
<i>Digitalis lutea</i> L.	Digitale jaune	RRR	ELN	16/06/2018 01/08/2018
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	C	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Epilobium montanum</i> L.	Epilobe des montagnes	AC	ELN	17/07/2018
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	CC	ELN	01/08/2018
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée	C	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec-de-cigogne commun	C	ELN	03/07/2018
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	CC	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	C	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Euphorbia dulcis</i> L. subsp. <i>Incompta</i>	Euphorbe douce pourprée	AC	ELN	01/08/2018
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	CC	ELN	01/08/2018
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A. Löve s. l.	Renouée faux-liseron s. l.	CC	ELN	01/08/2018
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. var. <i>ulmaria</i>	Reine-des-prés	C	ELN	03/07/2018
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	CC	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Fumaria officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Fumeterre officinale	C	ELN	03/07/2018
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	C	ELN	01/08/2018
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CC	ELN	01/08/2018
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>erectum</i> Syn.	Caille-lait blanc s. l.	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin	CC	ELN	17/07/2018
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	CC	ELN	01/08/2018
<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet	C	ELN	03/07/2018
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. fil.	Géranium des Pyrénées	C	ELN	03/07/2018
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	CC	ELN	03/07/2018
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	C	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC	ELN	01/08/2018
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	CC	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	CC	ELN	01/08/2018
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	AC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce des prés	CC	ELN	01/08/2018
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel	Orchis bouc	C	ELN	07/06/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC	ELN	01/08/2018
<i>Impatiens balfourii</i> Hooker fil.	Impatience de Balfour	!	ELN	01/08/2018
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune	CC	ELN	03/07/2018
<i>Juncus effusus</i> L. s. l.	Jonc épars s. l.	CC	ELN	03/07/2018
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	CC	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	CC	ELN	01/08/2018
				17/07/2018
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	CC	ELN	01/08/2018
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC	ELN	03/07/2018
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	CC	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	CC	ELN	01/08/2018
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	AR	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	C	ELN	01/08/2018
<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	Gesse tubéreuse	AC	ELN	17/07/2018
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite	CC	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linaire commune	CC	ELN	01/08/2018
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	C	ELN	17/07/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
				03/07/2018
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC	ELN	17/07/2018
				01/08/2018
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
				01/08/2018
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	CC	ELN	03/07/2018
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	C	ELN	17/07/2018
<i>Malus sylvestris</i> Miller subsp. <i>sylvestris</i>	Pommier sauvage	AC	ELN	01/08/2018
<i>Malva alcea</i> L.	Mauve alcée	R	ELN	17/07/2018
				03/07/2018
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	C	ELN	17/07/2018
				01/08/2018
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	C	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	CC	ELN	17/07/2018
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>Sativa</i>	Luzerne cultivée	AC	ELN	01/08/2018
				17/07/2018
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	C	ELN	01/08/2018
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	C	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	C	ELN	01/08/2018
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	C	ELN	03/07/2018
<i>Myosotis arvensis</i> Hill s. l.	Myosotis des champs s. l.	CC	ELN	17/07/2018
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	C	ELN	01/08/2018
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	Odontite rouge	C	ELN	03/07/2018
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	Sainfoin à feuilles de vesce	R	ELN	01/08/2018
				15/05/2018
<i>Ononis repens</i> L. subsp. <i>repens</i>	Bugrane rampante	CC	ELN	17/07/2018
<i>Orchis purpurea</i> Hudson	Orchis pourpre	AC	ELN	01/08/2018
<i>Orchis simia</i> Lam.	Orchis singe	R	ELN	02/05/2018
				15/05/2018
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	C	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	CC	ELN	01/08/2018
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Frit	Vigne vierge commune	!	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais sauvage	C	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	CC	ELN	17/07/2018
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	Roseau commun	C	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse-épervière	CC	ELN	17/07/2018
				01/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	C	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles s. l.	CC	ELN	01/08/2018
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reiche	Orchis des montagnes	C	ELN	07/06/2018
<i>Polygala vulgaris</i> L. s. l.	Polygala commun s. l.	C	ELN	17/07/2018
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	CC	ELN	01/08/2018
				17/07/2018
<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC	ELN	01/08/2018
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	AC	ELN	01/08/2018
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	Brunelle laciniée	AR	ELN	16/06/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Prunus avium</i> L. var. <i>avium</i>	Merisier	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	C	ELN	01/08/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile	CC	ELN	01/08/2018
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	Renoncule âcre	CCC	ELN	01/08/2018
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC	ELN	17/07/2018
				03/07/2018 17/07/2018
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	CC	ELN	01/08/2018
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	AC	ELN	17/07/2018
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	CC	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
<i>Rubia peregrina</i> L.	Garance voyageuse	R	ELN	15/05/2018
				17/07/2018
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	CC	ELN	01/08/2018
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	CC	ELN	03/07/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	CC	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018
<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>nigra</i>	Sureau noir	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle	CC	ELN	01/08/2018
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	C	ELN	17/07/2018
<i>Securigera varia</i> (L.) P. Lassen	Coronille bigarrée	AR	ELN	03/07/2018
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Silene latifolia</i> Poiret subsp. <i>alba</i> (Mill)	Compagnon blanc	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge-d'or	C	ELN	01/08/2018
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	CC	ELN	17/07/2018 01/08/2018
<i>Sparganium erectum</i> L. s. l.	Rubanier rameux s. l.	C	ELN	17/07/2018
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévisan	Epiaire bétoine	C	ELN	01/08/2018
<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais	AC	ELN	03/07/2018
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	C	ELN	03/07/2018
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	CC	ELN	01/08/2018
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	C	ELN	03/07/2018 17/07/2018
<i>Taraxacum</i> gr. <i>officinale</i>	Pissenlit s. l.	CC	ELN	03/07/2018
<i>Taxus baccata</i> L.	If	!	ELN	03/07/2018
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis anthesis	CC	ELN	01/08/2018
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Salsifis des prés	C	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Trifolium campestre</i> Schreber	Tréfle des champs	CC	ELN	17/07/2018
<i>Trifolium pratense</i> L.	Tréfle des prés	CC	ELN	03/07/2018 01/08/2018
<i>Trifolium repens</i> L.	Tréfle rampant	CC	ELN	03/07/2018 17/07/2018 01/08/2018
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	CC	ELN	17/07/2018 01/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
<i>Ulmus minor</i> Miller s. l.	Orme champêtre s. l.	CC	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	CC	ELN	01/08/2018
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc	C	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	CC	ELN	01/08/2018
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	Véronique mouron-d'eau	AC	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique des ruisseaux	AC	ELN	01/08/2018
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	CC	ELN	03/07/2018
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	CC	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	CC	ELN	01/08/2018
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	C	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	C	ELN	01/08/2018
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	C	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	CC	ELN	01/08/2018

Liste des oiseaux recensés par Eure-et-Loir Nature entre avril et juin 2018

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
ACCENTEUR MOUCHET	<i>Prunella modularis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ALOUETTE DES CHAMPS	<i>Alauda arvensis</i>	ELN	2018	NT	NT	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
BERGERONNETTE GRISE	<i>Motacilla alba</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
BERGERONNETTE PRINTANNIÈRE	<i>Motacilla flava</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
BRUANT JAUNE	<i>Emberiza citrinella</i>	ELN	2018	NT	VU	Protégé au niveau national	
BRUANT PROYER	<i>Miliaria calandra</i>	ELN	2018	NT	LC	Protégé au niveau national	
BUSARD SAINT MARTIN	<i>Circus cyaneus</i>	ELN	2018	NT	LC	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminant ZNIEFF
BUSE VARIABLE	<i>Buteo buteo</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
CHARDONNERET ÉLÉGANT	<i>Carduelis carduelis</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	
CHOUCAS DES TOURS	<i>Corvus monedula</i>	ELN	2018	LC	LC	Partiellement protégé, Directive « Oiseaux » annexe II	
CHOUETTE HULOTTE	<i>Strix aluco</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
COUCOU GRIS	<i>Cuculus canorus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ÉTOURNEAU SANSONNET	<i>Sturnus vulgaris</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable et nuisible, Directive « Oiseaux » annexe II	
FAISAN DE COLCHIDE	<i>Phasianus colchicus</i>	ELN	2018	NE	LC	Chassable, Directive « Oiseaux » annexe II et III	
FAUCON CRÉCERELLE	<i>Falco tinnunculus</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	
FAUVETTE A TÊTE NOIRE	<i>Sylvia atricapilla</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
FAUVETTE DES JARDINS	<i>Sylvia borin</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégée au niveau national	
FAUVETTE GRISETTE	<i>Sylvia communis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	44

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
GEAI DES CHÊNES	<i>Garrulus glandarius</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
GOBE-MOUCHE GRIS	<i>Muscicapa striata</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégé au niveau national	
GRIMPEREAU DES JARDINS	<i>Certhia brachydactyla</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
GRIVE DRAINE	<i>Turdus viscivorus</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
GROSBEC CASSE-NOYAUX	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
HIRONDELLE DE FENÊTRE	<i>Delichon urbicum</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégée au niveau national	
HYPOLAÏS POLYGLOTTE	<i>Hippolais polyglotta</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
LINOTTE MÉLODIEUSE	<i>Carduelis cannabina</i>	ELN	2018	NT	VU	Protégée au niveau national	
LORIOT D'EUROPE	<i>Oriolus oriolus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
MARTINET NOIR	<i>Apus apus</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégé au niveau national	
MERLE NOIR	<i>Turdus merula</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
MÉSANGE A LONGUE QUEUE	<i>Aegithalos caudatus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MÉSANGE BLEUE	<i>Parus caeruleus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MÉSANGE CHARBONNIÈRE	<i>Parus major</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MÉSANGE HUPPÉE	<i>Parus cristatus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MÉSANGE NONNETTE	<i>Parus palustris</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MOINEAU DOMESTIQUE	<i>Passer domesticus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	Déterminant ZNIEFF
PERDRIX GRISE	<i>Perdix perdix</i>	ELN	2018	NT	NT	Chassable, Directive « Oiseaux » annexes II et III	
PIC EPEICHE	<i>Dendrocopos major</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
PIC EPEICHETTE	<i>Dendrocopos minor</i>	ELN	2018	NT	VU	Protégé au niveau national	Déterminant ZNIEFF
PIC MAR	<i>Dendrocopos medius</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	
PIC VERT	<i>Picus viridis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
PIE BAVARDE	<i>Pica pica</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
PIGEON RAMIER	<i>Columba palumbus</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II et III	
PINSON DES ARBRES	<i>Fringilla coelebs</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
PIPIT DES ARBRES	<i>Anthus trivialis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
POUILLOT SIFFLEUR	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	ELN	2018	VU	NT	Protégé au niveau national	Déterminant ZNIEFF
POUILLOT VÉLOCE	<i>Phylloscopus collybita</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ROITELET TRIPLE BANDEAU	<i>Regulus ignicapilla</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ROSSIGNOL PHILOMÈLE	<i>Lusciniane garhynchos</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ROUGE GORGE FAMILIER	<i>Erithacus rubecula</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ROUGEQUEUE NOIR	<i>Phoenicurus ochruros</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
SERIN CINI	<i>Serinus serinus</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	
SITTELE TORCHEPOT	<i>Sitta europaea</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
TARIER PÂTRE	<i>Saxicola torquatus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
TROGLODYTE MIGNON	<i>Troglodytes troglodytes</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	

Liste des papillons recensés par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Observateur	Date d'observation
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	LC	ELN	17/07/2018
				03/07/2018
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	LC	ELN	03/07/2018
				03/07/2018
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	LC	ELN	17/07/2018
				03/07/2018
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	ELN	17/07/2018
				03/07/2018
				17/07/2018
<i>Pieris rapae</i>	Piérïde de la Rave	LC	ELN	01/08/2018
				03/07/2018
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	LC	ELN	17/07/2018
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	ELN	03/07/2018
				17/07/2018
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	ELN	01/08/2018
				17/07/2018
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	ELN	01/08/2018
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	ELN	17/07/2018
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC	ELN	17/07/2018
<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	ELN	17/07/2018
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	ELN	01/08/2018
<i>Pieris napi</i>	Piérïde du navet	LC	ELN	01/08/2018
<i>Pieris brassicae</i>	Piérïde du chou	LC	ELN	01/08/2018
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	ELN	01/08/2018
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	ELN	15/05/2018
<i>Aricia agestis</i>	Collier-le-corail	LC	ELN	12/07/2018
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	LC	ELN	22/08/2018
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	LC	ELN	15/05/2018
<i>Euclidia glyphica</i>	Doublure jaune	LC	ELN	15/05/2018
<i>Euproctis chrysorrhoea</i>	Cul-brun	LC	ELN	15/05/2018
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	LC	ELN	12/07/2018
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérïde de la moutarde	LC	ELN	15/05/2018
<i>Limenitis camilla</i>	Sylvain azuré	LC	ELN	12/07/2018
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	ELN	12/07/2018
<i>Orthosia miniosa</i>	Orthosie rougeoyante	LC	ELN	12/07/2018
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	ELN	12/07/2018
<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte-de-sang	LC	ELN	12/07/2018
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	LC	ELN	12/07/2018